

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 07319  
Numéro SIREN : 642 034 797  
Nom ou dénomination : JLP

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2021 sous le numéro de dépôt 18885

## **COMPTES ANNUELS 2019**

**Période du 01/01/2019 au 31/12/2019**

### **SAS JLP**

22 Rue Beaurepaire  
75010 PARIS

Capital : 100000 €  
Siret : 64203479700018

 Sommaire

<b>1. COMPTES ANNUELS SYNTHETIQUES</b>	<b>1</b>
1.1. Attestation d'Expert Comptable	2
1.2. Bilan	3
1.3. Compte de résultat	5
1.4. Soldes intermédiaires de gestion	6
<b>2. COMPTES ANNUELS DETAILLES</b>	<b>7</b>
2.1. Bilan	8
2.2. Compte de résultat	10
2.3. Soldes intermédiaires de gestion	12
<b>3. LIASSE FISCALE</b>	<b>14</b>
3.1. 2065 – Impôt sur les sociétés	15
3.2. 2065 Bis – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	16
3.3. 2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	21
3.4. Fiche de Calcul 2069M – Crédit d'impôt Mécénat	24
<b>4. ANNEXE FISCALE</b>	<b>31</b>

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTES ANNUELS SYNTHETIQUES

## Attestation d'Expert Comptable

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

---

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 06/07/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS JLP relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 31 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	895 486
Chiffre d'affaires	96 440
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>18 609</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS  
Le 28/04/2020

PIERRE BRAMI

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	10 448,87		10 448,87	10 448,87
Immobilisations corporelles				
Terrains	334 518,39		334 518,39	334 518,39
Constructions	1 036 964,52	613 449,39	423 515,13	454 714,93
Autres immobilisations corporelles	4 183,82	4 183,82		
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				1 300,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 386 115,60</b>	<b>617 633,21</b>	<b>768 482,39</b>	<b>800 982,19</b>
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés				18 000,00
Fournisseurs débiteurs	322,77		322,77	312,03
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 336,86		1 336,86	1 270,77
Autres créances	2 201,32		2 201,32	
Divers				
Disponibilités	120 359,95		120 359,95	100 937,26
Charges constatées d'avance	2 782,22		2 782,22	2 315,48
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>127 003,12</b>		<b>127 003,12</b>	<b>122 835,54</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 513 118,72</b>	<b>617 633,21</b>	<b>895 485,51</b>	<b>923 817,73</b>

## Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	100 000,00	100 000,00
Ecarts de réévaluation	162 170,84	162 170,84
Réserve légale	42 462,44	42 462,44
Autres réserves	61 364,01	61 364,01
Report à nouveau	154 501,60	131 058,12
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>18 608,52</b>	<b>23 443,48</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>539 107,41</b>	<b>520 498,89</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts	321 466,49	373 561,66
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	321 466,49	373 561,66
Emprunts et dettes financières diverses	18 310,00	17 787,00
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	594,81	594,81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 866,72	11 110,47
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 140,08	
Dettes fiscales et sociales	4 140,08	
Autres dettes		264,90
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>356 378,10</b>	<b>403 318,84</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>895 485,51</b>	<b>923 817,73</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
<b>PRODUITS</b>				
Production vendue	96 440,36	100,00	96 237,32	100,00
Autres produits	20,59	0,02	0,47	
<b>Total</b>	<b>96 460,95</b>	<b>100,02</b>	<b>96 237,79</b>	<b>100,00</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Autres achats & charges externes	23 186,36	24,04	23 179,04	24,09
<b>Total</b>	<b>23 186,36</b>	<b>24,04</b>	<b>23 179,04</b>	<b>24,09</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>73 274,59</b>	<b>75,98</b>	<b>73 058,75</b>	<b>75,92</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.	5 564,00	5,77	4 272,00	4,44
Amortissements et provisions	31 199,80	32,35	31 199,80	32,42
<b>Total</b>	<b>36 763,80</b>	<b>38,12</b>	<b>35 471,80</b>	<b>36,86</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>36 510,79</b>	<b>37,86</b>	<b>37 586,95</b>	<b>39,06</b>
Charges financières	12 244,27	12,70	14 033,47	14,58
Résultat financier	-12 244,27	-12,70	-14 033,47	-14,58
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>24 266,52</b>	<b>25,16</b>	<b>23 553,48</b>	<b>24,47</b>
Charges exceptionnelles	5 658,00	5,87	110,00	0,11
Résultat exceptionnel	-5 658,00	-5,87	-110,00	-0,11
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>18 608,52</b>	<b>19,30</b>	<b>23 443,48</b>	<b>24,36</b>

## Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue	96 440,36	100,00	96 237,32	100,00
MARGE DE PRODUCTION	96 440,36	100,00	96 237,32	100,00
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>96 440,36</b>	<b>100,00</b>	<b>96 237,32</b>	<b>100,00</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>96 440,36</b>	<b>100,00</b>	<b>96 237,32</b>	<b>100,00</b>
Autres achats et charges externes	23 186,36	24,04	23 179,04	24,09
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>73 254,00</b>	<b>75,96</b>	<b>73 058,28</b>	<b>75,91</b>
Impôts, taxes et verst assimilés	5 564,00	5,77	4 272,00	4,44
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>67 690,00</b>	<b>70,19</b>	<b>68 786,28</b>	<b>71,48</b>
Reprises s/ charges et Transferts	20,59	0,02		
Autres produits			0,47	
Dot. amortissements et provisions	31 199,80	32,35	31 199,80	32,42
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>36 510,79</b>	<b>37,86</b>	<b>37 586,95</b>	<b>39,06</b>
Charges financières	12 244,27	12,70	14 033,47	14,58
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>24 266,52</b>	<b>25,16</b>	<b>23 553,48</b>	<b>24,47</b>
Charges exceptionnelles	5 658,00	5,87	110,00	0,11
Résultat exceptionnel	-5 658,00	-5,87	-110,00	-0,11
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>18 608,52</b>	<b>19,30</b>	<b>23 443,48</b>	<b>24,36</b>

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTES ANNUELS DETAILLES

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles				
207000 – FONDS COMMERCIAL	10 448,87		10 448,87	10 448,87
Fonds commercial	10 448,87		10 448,87	10 448,87
Immobilisations corporelles				
211000 – TERRAINS	334 518,39		334 518,39	334 518,39
Terrains	334 518,39		334 518,39	334 518,39
213100 – BATIMENTS	928 144,34		928 144,34	928 144,34
213500 – INSTALLATIONS GENERALES	108 820,18		108 820,18	108 820,18
281310 – AMORT.CONSTRUCTION		509 999,21	-509 999,21	-489 599,41
281350 – AMORT.AGENC.CONSTRUCT.		103 450,18	-103 450,18	-92 650,18
Constructions	1 036 964,52	613 449,39	423 515,13	454 714,93
218100 – INSTAL./AGENC.DIVERS	4 183,82		4 183,82	4 183,82
281810 – AMORT.AG.CONS.DIVERSES		4 183,82	-4 183,82	-4 183,82
Autres immobilisations corporelles	4 183,82	4 183,82		
Immobilisations financières				
275000 – DEPOTS & CAUTIONNEMENTS				1 300,00
Autres immobilisations financières				1 300,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 386 115,60</b>	<b>617 633,21</b>	<b>768 482,39</b>	<b>800 982,19</b>
Stocks				
Créances				
411100 – CLIENTS COLLECTIFS				18 000,00
Clients et comptes rattachés				18 000,00
401100 – FOURNISSEURS COLLECTIFS	322,77		322,77	312,03
Fournisseurs débiteurs	322,77		322,77	312,03
445661 – TVA DEDUCT.S/ACHATS	563,07		563,07	418,77
445670 – CREDIT DE TVA				100,00
445860 – TVA S/FACT.NON PARVENUES	773,79		773,79	752,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 336,86		1 336,86	1 270,77
467400 – ETUDES ET CONSEILS	2 201,32		2 201,32	
Autres créances	2 201,32		2 201,32	
Divers				
512910 – HSBC	120 359,95		120 359,95	100 937,26
Disponibilités	120 359,95		120 359,95	100 937,26
486000 – CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	2 782,22		2 782,22	2 315,48
Charges constatées d'avance	2 782,22		2 782,22	2 315,48
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>127 003,12</b>		<b>127 003,12</b>	<b>122 835,54</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 513 118,72</b>	<b>617 633,21</b>	<b>895 485,51</b>	<b>923 817,73</b>

## Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
101300 – CAPITAL APPELE VERSE	100 000,00	100 000,00
Capital social ou individuel	100 000,00	100 000,00
105200 – ECARTS REEVALUATION LIBRE	162 170,84	162 170,84
Ecarts de réévaluation	162 170,84	162 170,84
106110 – RESERVE LEGALE PROP.DITE	42 462,44	42 462,44
Réserve légale	42 462,44	42 462,44
106800 – AUTRES RESERVES	61 364,01	61 364,01
Autres réserves	61 364,01	61 364,01
110000 – REPORT A NOUVEAU	154 501,60	131 058,12
Report à nouveau	154 501,60	131 058,12
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>18 608,52</b>	<b>23 443,48</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>539 107,41</b>	<b>520 498,89</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
164110 – EMPRUNT 1(LT)ETAB.CREDIT	321 466,49	373 561,66
Emprunts	321 466,49	373 561,66
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	321 466,49	373 561,66
165000 – DEPOTS & CAUTIONMT.RECUS	18 310,00	17 787,00
Emprunts et dettes financières diverses	18 310,00	17 787,00
455102 – CT CT LEWKOWICZ LILIANE	594,81	594,81
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	594,81	594,81
401100 – FOURNISSEURS COLLECTIFS	7 223,95	6 598,44
408100 – FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	4 642,77	4 512,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 866,72	11 110,47
445510 – TVA A DECAISSER	3 803,00	
445710 – TVA COLLECTEE	337,08	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 140,08	
Dettes fiscales et sociales	4 140,08	
467400 – ETUDES ET CONSEILS		264,90
Autres dettes		264,90
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>356 378,10</b>	<b>403 318,84</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>895 485,51</b>	<b>923 817,73</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
<b>PRODUITS</b>				
708820 – REFAC.LOYER FRANCE CROCO	30 098,36	31,21	29 631,20	30,79
708825 – REFAC.CHARGES FRANCE CROCO	3 200,00	3,32	4 456,56	4,63
708830 – REFAC.T. LOYER FASHION BEL AIR	43 142,00	44,73	42 149,56	43,80
708835 – REFAC.T. CHARGES FASHION BEL AIR	2 000,00	2,07	2 000,00	2,08
708840 – LOYER FAISANDERIE	18 000,00	18,66	18 000,00	18,70
Production vendue	96 440,36	100,00	96 237,32	100,00
758000 – PRODUITS DIV.GESTION COUR			0,47	
791000 – TRANSF.CHGES EXPLOITATION	20,59	0,02		
Autres produits	20,59	0,02	0,47	
<b>Total</b>	<b>96 460,95</b>	<b>100,02</b>	<b>96 237,79</b>	<b>100,00</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
606110 – FOURNITURES ELECTRICITE	962,35	1,00	1 021,55	1,06
614000 – CHARGES LOCATIVES	11 956,43	12,40	8 330,60	8,66
614100 – CHARGES FAISANDERIE			3 022,34	3,14
615200 – ENTRETIEN IMMOBILIER			848,60	0,88
616000 – PRIMES D'ASSURANCES	190,68	0,20	324,00	0,34
616100 – MULTIRISQUES	542,14	0,56		
622600 – HONORAIRES	4 443,48	4,61	4 292,82	4,46
622610 – HONORAIRES EXPERT COMPT.	3 700,00	3,84	3 750,00	3,90
622700 – FRAIS ACTES & CONTENTIEUX			110,00	0,11
626100 – FRAIS TELECOMMUNICATION	401,35	0,42	762,49	0,79
627800 – SERVICES BANCAIRES	989,93	1,03	716,64	0,74
Autres achats & charges externes	23 186,36	24,04	23 179,04	24,09
<b>Total</b>	<b>23 186,36</b>	<b>24,04</b>	<b>23 179,04</b>	<b>24,09</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>73 274,59</b>	<b>75,98</b>	<b>73 058,75</b>	<b>75,92</b>
<b>CHARGES</b>				
635110 – CFE	289,00	0,30	282,00	0,29
635120 – TAXES FONCIERES	3 325,00	3,45	1 913,00	1,99
635130 – TAXE HABITATION	1 950,00	2,02	2 077,00	2,16
Impôts, taxes et vers. assim.	5 564,00	5,77	4 272,00	4,44
681120 – DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	31 199,80	32,35	31 199,80	32,42
Amortissements et provisions	31 199,80	32,35	31 199,80	32,42
<b>Total</b>	<b>36 763,80</b>	<b>38,12</b>	<b>35 471,80</b>	<b>36,86</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>36 510,79</b>	<b>37,86</b>	<b>37 586,95</b>	<b>39,06</b>
661160 – INTERETS EMPRUNTS & DETTES	12 244,27	12,70	14 033,47	14,58
Charges financières	12 244,27	12,70	14 033,47	14,58
Résultat financier	-12 244,27	-12,70	-14 033,47	-14,58
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>24 266,52</b>	<b>25,16</b>	<b>23 553,48</b>	<b>24,47</b>
671200 – PENALITES ET AMENDES			110,00	0,11
672000 – CHGES S/EXERC.ANTERIEURS	5 658,00	5,87		
Charges exceptionnelles	5 658,00	5,87	110,00	0,11
Résultat exceptionnel	-5 658,00	-5,87	-110,00	-0,11

 Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 608,52	19,30	23 443,48	24,36

## Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
<b>MARGE COMMERCIALE</b>				
708820 – REFAC.LOYER FRANCE CROCO	30 098,36	31,21	29 631,20	30,79
708825 – REFAC.CHARGES FRANCE CROCO	3 200,00	3,32	4 456,56	4,63
708830 – REFACT. LOYER FASHION BEL AIR	43 142,00	44,73	42 149,56	43,80
708835 – REFACT. CHARGES FASHION BEL AIR	2 000,00	2,07	2 000,00	2,08
708840 – LOYER FAISANDERIE	18 000,00	18,66	18 000,00	18,70
Production vendue	96 440,36	100,00	96 237,32	100,00
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	96 440,36	100,00	96 237,32	100,00
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>	<b>96 440,36</b>	<b>100,00</b>	<b>96 237,32</b>	<b>100,00</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>96 440,36</b>	<b>100,00</b>	<b>96 237,32</b>	<b>100,00</b>
606110 – FOURNITURES ELECTRICITE	962,35	1,00	1 021,55	1,06
614000 – CHARGES LOCATIVES	11 956,43	12,40	8 330,60	8,66
614100 – CHARGES FAISANDERIE			3 022,34	3,14
615200 – ENTRETIEN IMMOBILIER			848,60	0,88
616000 – PRIMES D'ASSURANCES	190,68	0,20	324,00	0,34
616100 – MULTIRISQUES	542,14	0,56		
622600 – HONORAIRES	4 443,48	4,61	4 292,82	4,46
622610 – HONORAIRES EXPERT COMPT.	3 700,00	3,84	3 750,00	3,90
622700 – FRAIS ACTES & CONTENTIEUX			110,00	0,11
626100 – FRAIS TELECOMMUNICATION	401,35	0,42	762,49	0,79
627800 – SERVICES BANCAIRES	989,93	1,03	716,64	0,74
Autres achats et charges externes	23 186,36	24,04	23 179,04	24,09
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>73 254,00</b>	<b>75,96</b>	<b>73 058,28</b>	<b>75,91</b>
635110 – CFE	289,00	0,30	282,00	0,29
635120 – TAXES FONCIERES	3 325,00	3,45	1 913,00	1,99
635130 – TAXE HABITATION	1 950,00	2,02	2 077,00	2,16
Impôts, taxes et verst assimilés	5 564,00	5,77	4 272,00	4,44
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>67 690,00</b>	<b>70,19</b>	<b>68 786,28</b>	<b>71,48</b>
791000 – TRANSF.CHGES EXPLOITATION	20,59	0,02		
Reprises s/ charges et Transferts	20,59	0,02		
758000 – PRODUITS DIV.GESTION COUR			0,47	
Autres produits			0,47	
681120 – DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	31 199,80	32,35	31 199,80	32,42
Dot. amortissements et provisions	31 199,80	32,35	31 199,80	32,42
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>36 510,79</b>	<b>37,86</b>	<b>37 586,95</b>	<b>39,06</b>
661160 – INTERETS EMPRUNTS & DETTES	12 244,27	12,70	14 033,47	14,58
Charges financières	12 244,27	12,70	14 033,47	14,58
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>24 266,52</b>	<b>25,16</b>	<b>23 553,48</b>	<b>24,47</b>
671200 – PENALITES ET AMENDES			110,00	0,11

 Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
672000 – CHGES S/EXERC.ANTERIEURS	5 658,00	5,87		
Charges exceptionnelles	5 658,00	5,87	110,00	0,11
Résultat exceptionnel	-5 658,00	-5,87	-110,00	-0,11
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>18 608,52</b>	<b>19,30</b>	<b>23 443,48</b>	<b>24,36</b>

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

LIASSE FISCALE

## 2065 – Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2020	
Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SAS JLP					
SIRET	6 4 2 0 3 4 7 9 7 0 0 0 1 8				
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
22 Rue Beaurepaire					
75010 PARIS					
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées Commerce de gros (commerce interentreprises) de cuirs et peaux				Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
		Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>		Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>		Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i> <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>	
Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf.notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b>					
1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/>					
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
<b>G COMPTABILITE INFORMATISEE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Visa : CGA <input type="checkbox"/>					
Nom, adresse, téléphone, Télécopie					
- du comptable : SARL CEEC					
32 rue AMPERE 75017 PARIS					
- du conseil : .....					
- du CGA ou du viseur conventionné : .....					
- N° d'agrément : .....					



## 2033A – Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JLP			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise 22 Rue Beaurepaire 75010 PARIS							
Numéro SIRET* 6 4 2 0 3 4 7 9 7 0 0 0 1 8							
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12	Durée de l'exercice précédent*		12		
			Exercice N clos le		31/12/2019		
<b>ACTIF</b>			Brut	Amortissements-Provisions	Net		
			1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	10 448	012	10 448	
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	1 375 666	030	617 633	758 033
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
Total I (5)		044	1 386 115	048	617 633	768 482	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072	3 860	074	3 860	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	120 359	086	120 359	
	Charges constatées d'avance *		092	2 782	094	2 782	
Total II		096	127 003	098	127 003		
Total général (I + II)		110	1 513 118	112	617 633	895 485	
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET	1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		100 000		
	Écarts de réévaluation		124		162 170		
	Réserve légale		126		42 462		
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131		61 364		
	Report à nouveau		134		154 501		
	Résultat de l'exercice		136		18 608		
	Provisions réglementées		140				
Total I		142		539 107			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		339 776		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		11 866		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169	594	4 734		
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		356 378			
Total général (I + II + III)		180		895 485			
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	267 518	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

## 2033B – Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SAS JLP</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N clos le 31/12/2019			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210		
			et livraisons	215	214		
	Production vendue	{ biens	intracommunautaires	217	218		
		{ services*			96 440		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	20		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	96 460		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	23 186	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	289	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254	31 199	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259			
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	59 950			
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>				270	36 510		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280		
	Produits exceptionnels	(IV)			290		
	Charges financières	(V)			294	12 244	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)			348		
Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306			
<b>2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	18 608		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				312	18 608		
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	18 608		
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
ZFANG (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
Dont divers		Créance due au report en arrière du déficit				346	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite				641		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	18 608		
Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
Déficits antérieurs reportables : * ..... 358 859 ..... dont imputés sur le résultat :				360	18 608		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372		

## Charges et produits sur exercices antérieurs

SAS JLP

## CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature ? 

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
<b>CHARGES</b>				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</span> biens				
services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

## 2033C – Immobilisations – Amortissements – Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS -VALUES

DGFIP N° 2033-C  
2020

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	10 448	402		404		406	10 448				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	334 518	422		424		426	334 518				
	Constructions	430	1 036 964	432		434		436	1 036 964				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450	4 183	452		454		456	4 183				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480	1 300	482		484	1 300	486					
<b>TOTAL</b>		490	1 387 415	492		494	1 300	496	1 386 115				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	582 249	522	31 199	524		526	613 449				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 183	542		544		546	4 183				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
<b>TOTAL</b>		570	586 433	572	31 199	574		576	617 633				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	⑥	15 % ou 12,8 %	⑦	0 %	⑧		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	588	589				
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579		Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

## 2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

N° 2079-CICE-FC-SD  
(2020)

## CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI - MAYOTTE

(Article 244 quater C du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2019

## FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il est rappelé que le CICE subsiste à compter des dépenses 2019 uniquement à Mayotte.

Exercice ouvert le	01/01/2019	Clos le	31/12/2019
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	64203479700018
SAS JLP 22 Rue Beaurepaire 75010 PARIS	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2019	
Montant total des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant du crédit d'impôt applicable aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte (ligne 1 x 9%)	2	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail <sup>1</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 9%) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré applicable aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte (ligne 2 + ligne 3b)	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	

<sup>1</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

## 2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
<b>TOTAL</b>				7

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
<b>TOTAL</b>				

## IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

## IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général	
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4)	8
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>2</sup>	9
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10 : – le résultat du calcul (ligne 8 – ligne 9) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 8 – ligne 9) est négatif ou égal à zéro	10
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)	
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>2</sup>	13
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 14 : – le résultat du calcul (ligne 12 – ligne 13) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 12 – ligne 13) est négatif ou égal à zéro	14
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15

<sup>2</sup> Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

## 2079CICE – Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

### IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés ( <i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15</i> )	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	17	

#### – Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 6 et 9 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

#### – Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 6 et 9 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 (augmentés de la totalité des lignes 7 de l'ensemble des entreprises du groupe) et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

#### – Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 6 et 9 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

**IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 6 et 9 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

*Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

## Fiche de Calcul 2069M – Crédit d'impôt Mécénat

2069-M-FC-SD  
(2020)DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT  
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

## FICHE D'AIDE AU CALCUL

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 ou année<sup>1</sup>

Dénomination de l'entreprise	SAS JLP
Adresse	22 Rue Beaurepaire 75010 PARIS
N° Siren	642034797

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) 

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° Siren	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	96 440	Plafond de déductibilité (10 000€ ou ligne 1 x 5%) <sup>2</sup>	2	10 000
----------------------------------	---	--------	--	---	--------

## I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes <sup>3</sup>	3	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen <sup>4</sup>	3b	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3–ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7	

## II – APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	10 000

<sup>1</sup> Pour les entreprises individuelles.<sup>2</sup> Le plafond de 10 000 €, alternatif à celui de 5% du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2019. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 10 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.<sup>3</sup> Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.<sup>4</sup> Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

## Fiche de Calcul 2069M – Crédit d'impôt Mécénat

SAS JLP

## III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables <sup>5</sup>	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents <sup>6</sup>		Excédents imputés <sup>7</sup>		Excédents restant à imputer <sup>8</sup> (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

## IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPÔT

Réduction d'impôt de l'exercice <sup>9</sup> [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	
--	----	--

**Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 25 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.**

**Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD.**

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)<sup>10</sup>

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

## VI – UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIETES)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 16)	18	
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 17 – montant case 18 si case 17 > case 18)	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 18 – montant case 17 si case 18 > case 17)	20	

<sup>5</sup> Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

<sup>6</sup> Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

<sup>7</sup> Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

<sup>8</sup> Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

<sup>9</sup> Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

<sup>10</sup> Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

## 2033D – Relevé des provisions – Amortissements dérogatoires – Déficits reportables

DGFIP N° 2033-D 2020

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS JLP					Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		680		682		684		686	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
<b>TOTAL</b>		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>					<b>III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>		982	358	859	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés		983	18	608	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984	340	251					
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870	340	251					
<b>IV DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327							
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*							380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326							
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	15	688
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	2	357
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

## 2033E – Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JLP		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois 12	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).			117
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.</b>			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022
Effectifs au sens de la CVAE			023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026
Période de référence	024	/	/
Date de cessation		186	/

Cegid Group

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

2033F – Composition du capital social

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)  
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
2	

Néant \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 6 4 2 0 3 4 7 9 7 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JLP

ADRESSE (voie) 22 Rue Beaurepaire

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10 000

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique LEWKOWICZ Prénom(s) DAN

Nom marital  % de détention 33.34 Nb de parts ou actions 3 334

Naissance : Date 16121970 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique LEWKOWICZ Prénom(s) KARINE

Nom marital  % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 3 333

Naissance : Date 26031973 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

2033F – Composition du capital social

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)  
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2	(1)
2	

Néant \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10 000

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

2033G – Filiales et participations

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 6 4 2 0 3 4 7 9 7 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JLP

ADRESSE (voie) 22 Rue Beaurepaire

CODE POSTAL 75010 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE FISCALE

## Annexe Abrégée

Désignation de la société : SAS JLP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 895 486 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 18 609 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Méthodes comptables appliquées

---

#### Coût d'entrée des immobilisations :

Frais d'acquisition des immobilisations incorporelles/corporelles :  Charges  Immobilisations

#### Amortissements des immobilisations corporelles :

- Amortissement linéaire
- Amortissement dégressif fiscal
- Autres :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Annexe Abrégée

Immobilisations : Rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentation	- Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial	10 449			10 449
Immobilisations incorporelles (I)	10 449			10 449
Terrains	334 518			334 518
Constructions	1 036 965			1 036 965
Installations techniques matériels et outillages				
Installations générales agencements divers	4 184			4 184
Immobilisations corporelles (II)	1 375 667			1 375 667
Immobilisations financières (III)	1 300		1 300	
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>1 387 416</b>		<b>1 300</b>	<b>1 386 116</b>

## Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	10 448
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>10 449</b>

## Annexe Abrégée

Amortissements : Rapprochement par catégorie des immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentation	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	10 à 50 ans	582 250	31 200		613 449
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Installations générales agencements divers	10 ans	4 184			4 184
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
<b>Total immobilisations corporelles (II)</b>		<b>586 433</b>	<b>31 200</b>		<b>617 633</b>
<b>Total général (I + II)</b>		<b>586 433</b>	<b>31 200</b>		<b>617 633</b>

## Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

## Créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	3 861	3 861	
Charges constatées d'avance	2 782	2 782	

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	2 782		
<b>Total</b>	<b>2 782</b>		

## Annexe Abrégée

## Dettes

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	339 776	72 258	267 518	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 867	11 867		
Autres dettes	4 735	4 735		
Produits constatés d'avance				

## Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	4 643
<b>Total</b>	<b>4 643</b>

**JLP**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 100.000 euros**  
**Siège social : 22, rue Beaurepaire**  
**75010 PARIS**  
**642 034 797 RCS PARIS**

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2020**

Le 30 JUIN 2020, à 14 heures, les associés de la Société JLP se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 15 JUIN 2020.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

LEWKOWICZ Karine préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

LEWKOWICZ Katia et LEWKOWICZ Dan présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par LEWKOWICZ Dan.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10.000 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions présentés par des associés ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019;

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Pouvoirs en vue des formalités;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les associés. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE**

#### **DIVIDENDES**

##### **Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18.608 euros de la manière suivante :

##### **Origine**

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 18.608 euros.

##### **Affectation**

- Report à nouveau, soit 18.608 euros
- Solde du report à nouveau, soit 173.109 euros.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

R

### TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.  
*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### QUATRIEME RESOLUTION- FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président de l'assemblée  
LEWKOWICZ Karine**



**Le Secrétaire  
LEWKOWICZ Dan**



**Les Scrutateurs  
LEWKOWICZ Katia**

**LEWKOWICZ Dan**

